

Recel, infraction flagrante ? (procédure pénale)

Par **Rmkiive**, le 25/03/2022 à 15:49

Bonjour,

Je me demandais si le recel pouvait être considéré comme une infraction flagrante ? Par exemple, dans le cas où une personne dénonce à l'OPJ qu'une autre personne utilise un objet volé, qu'elle a acheté.

Merci d'avance.

Par **Zénas Nomikos**, le 25/03/2022 à 18:45

Bonjour,

je cite :

[quote]

Par ailleurs, les infractions continues telles que la détention de produits stupéfiants, la séquestration arbitraire ou le **recel** peuvent toujours, dès lors qu'elles sont caractérisées, faire l'objet d'une enquête de flagrance.

[/quote]

Source : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-70710QE.htm>